

sion partielle la planche 41/8 du plan de secteur de Liège afin d'étendre cette zone d'extraction. Le même arrêté désigne la division de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme comme auteur de projet de cette révision partielle.

Un arrêté du Gouvernement wallon du 21 octobre 1993 déclare que l'extension de la zone d'extraction exploitée par la S.A. Carmeuse, à Andenne (Seilles), est reconnue d'utilité publique et qu'il y a lieu de mettre en révision partielle la planche 48/1 du plan de secteur de Huy-Waremme afin d'inscrire une zone d'extraction et une zone d'extension de zone d'extraction dans le prolongement de la zone exploitée par la S.A. Carmeuse, à Andenne (Seilles).

Le même arrêté désigne la Division de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme comme auteur de projet de cette révision partielle.

Un arrêté du Gouvernement wallon du 30 octobre 1993 arrête définitivement la modification partielle des planches 54/4 et 54/8 du plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort portant sur l'inscription d'une zone de services, d'une zone artisanale ou de P.M.E. ainsi que sur la conversion en zone agricole d'une petite zone d'habitat à Somme-Leuze (Baillonville).

L'avis du 29 juin 1993 de la Commission régionale d'aménagement du territoire est publié ci-dessous :

AVIS RELATIF A LA MODIFICATION PARTIELLE DES PLANCHES 54/4 ET 54/8 DU PLAN DE SECTEUR D'UN DINANT-CINEY-ROCHEFORT EN VUE DE L'INSCRIPTION D'UNE ZONE ARTISANALE OU DE PME, D'UNE ZONE DE SERVICES ET DE LA CONVERSION EN ZONE AGRICOLE D'UNE PETITE ZONE D'HABITAT A SOMME-LEUZE, SECTION BAILLONVILLE

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, notamment les articles 40 et 40 bis;

Vu l'arrêté royal du 22 janvier 1979 établissant le plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort;

Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 2 juillet 1992 décidant la mise en révision partielle du plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort en vue de l'inscription d'une zone de services, d'une zone artisanale ou de PME et en vue de la conversion en zone agricole d'une petite zone d'habitat à Somme-Leuze, section Baillonville;

Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 26 novembre 1992 adoptant provisoirement la modification partielle du plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort portant sur l'inscription d'une zone de services et d'une zone artisanale ou de PME à Somme-Leuze, section Baillonville;

Vu l'absence de réclamations et observations émises lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 1er avril 1993 au 15 mai 1993 inclus;

Vu l'avis du conseil communal de Somme-Leuze, le 25 mai 1993;

Vu l'avis de la députation permanente du Conseil provincial de la Province de Namur, le 10 juin 1993;

Vu le dossier d'enquête publique transmis par M. le Gouverneur de la province de Namur à la Commission régionale d'aménagement du territoire en juin 1993;

Vu les situations existantes et juridiques du secteur,

La Commission régionale d'aménagement du territoire émet en date du 29 juin 1993 un avis favorable sur la modification partielle du plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort en vue de l'inscription d'une zone artisanale ou de PME, d'une zone de services et de la conversion d'une petite zone d'habitat en zone agricole sur le territoire de la commune de Somme-Leuze (section Baillonville).

Un arrêté du Gouvernement wallon du 30 octobre 1993 arrête définitivement la modification partielle de la planche 32/6 du plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez en vue d'inscrire une extension de zone d'extraction et de permettre la poursuite de l'exploitation de la sablière d'Archennes, à Grez-Doiceau.

L'avis du 29 janvier 1993 de la Commission régionale d'aménagement du territoire est publié ci-dessous :

die Karte 41/8 des Sektorenplans Lüttich zwecks Erweiterung dieses Abbaugebiets einer Teilrevision zu unterziehen ist. Durch denselben Erlaß wird die Abteilung für Raumordnung und Städtebau als Projektautor für diese Teilrevision bezeichnet.

Durch Erlaß der Wallonischen Regierung vom 21. Oktober 1993 wird die durch die « S.A. Carmeuse », in Andenne (Seilles), bewirtschaftete Erweiterung des Abbaugebiets für gemeinnützig erklärt und beschlossen, daß die Karte 48/1 des Sektorenplans Huy-Waremme einer Teilrevision zu unterziehen ist, zwecks Eintragung eines Abbaugebiets und einer Erweiterung des Abbaugebiets in der Verlängerung des durch die « S.A. Carmeuse », in Andenne (Seilles), bewirtschafteten Gebiets.

Durch denselben Erlaß wird die Abteilung für Raumordnung und Städtebau als Projektautor für diese Teilrevision bezeichnet.

Durch Erlaß der Wallonischen Regierung vom 30. Oktober 1993 wird die Teiländerung der Karten 54/4 und 54/8 des Sektorenplans Dinant-Ciney-Rochefort über die Eintragung eines Gebiets für Dienstleistungen, eines Gebiets für handwerkliche Betriebe oder KMB sowie über die Umwandlung eines kleinen Wohngebiets in Somme-Leuze (Baillonville) in ein landwirtschaftliches Gebiet beschlossen.

Das Gutachten vom 29. Juni 1993 der regionalen Raumordnungskommission wird hierunter veröffentlicht :

van het gewestplan Luik gedeeltelijk moet worden herzien met het oog op die uitbreiding. Bij hetzelfde besluit wordt de afdeling Ruimtelijke Ordening en Stedebouw aangeduid als ontwerper van deze gedeeltelijke herziening.

Bij besluit van de Waalse Regering van 21 oktober 1993 wordt bepaald dat het openbaar nut de uitbreiding van het door de S.A. Carmeuse, te Andenne (Seilles), geëxploiteerd ontginningsgebied vordert en dat blad 48/1 van het gewestplan Hoei-Borgworm gedeeltelijk moet worden herzien met het oog op de opnemings van een ontginningsgebied en van de uitbreiding van het ontginningsgebied in het verlengde van de door de S.A. Carmeuse, te Andenne (Seilles), geëxploiteerd gebied.

Bij hetzelfde besluit wordt de afdeling Ruimtelijke Ordening en Stedebouw aangeduid, als ontwerper van deze gedeeltelijke herziening.

Bij besluit van de Waalse Regering van 30 oktober 1993 wordt de gedeeltelijke wijziging van de bladen 54/4 en 54/8 van het gewestplan Dinant-Ciney-Rochefort definitief bepaald met het oog op de opnemings van een gebied voor dienstenverleningen, een gebied voor ambachtelijke bedrijven of KMO's alsook op de ombouwing van een klein woongebied in een landbouwgebied te Somme-Leuze (Baillonville).

Het advies van de « Commission régionale d'aménagement du territoire » (Gewestelijke commissie voor ruimtelijke ordening) van 29 juni 1993 wordt hierna bekendgemaakt :

Durch Erlaß der Wallonischen Regierung vom 30. Oktober 1993 wird die Teiländerung der Karte 32/6 des Sektorenplans Wavre-Jodoigne-Perwez zwecks der Eintragung einer Erweiterung des Abbaugebiets und um die Weiterbewirtschaftung der Sandgrube von Archennes, in Grez-Doiceau, zu ermöglichen, beschlossen.

Das Gutachten vom 29. Januar 1993 der regionalen Raumordnungskommission wird hierunter veröffentlicht :

Bij besluit van de Waalse Regering van 30 oktober 1993 wordt de gedeeltelijke wijziging van blad 32/6 van het gewestplan Waver-Geldenaken-Perwijs definitief bepaald met het oog op de opnemings van een ontginningsgebieduitbreiding om de exploitatie van de zandgroeve van Archennes, te Graven, te kunnen voortzetten.

Het advies van de "Commission régionale d'aménagement du territoire" van 29 januari 1993 wordt hierna bekendgemaakt :

AVIS DE LA CRAT RELATIF A LA MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN DE SECTEUR
DE WAVRE-JODOIGNE-PERWEZ EN VUE DE L'INSCRIPTION EN ZONES D'EXTRACTION (SABLIÈRES)

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine pour la Région wallonne, notamment les articles 40 et 40bis;

Vu l'arrêté royal du 28 mars 1979 établissant le plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez;

Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 31 octobre 1991 décidant la mise en révision partielle du plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez en vue d'inscrire une extension de zone d'extraction et de permettre la poursuite de la sablière d'Archennes, sur le territoire de la commune de Grez-Doiceau;

Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 14 novembre 1991 approuvant provisoirement la modification partielle de la planche 32/6 du plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez;

Vu les réclamations et observations émises par les particuliers, associations de personnes, organismes publics et d'intérêt public lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 avril 1992 au 5 juin 1992 inclus et répertoriées comme suit :

- 001 ADAM Maurice
rue de Beusart, 1/A
1390 BOSSUT-GOTTECHAIN
- 002 ADESA (Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents)
EVERAERTS G-H.
DUJARDIN Odette
rue de l'Industrie, 20
1400 NIVELLES
- 003 ADNÉT Marianne
rue du Dessus, 53
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 004 LES AMIS DU PARC DE LA DYLE
VAN ERMEN R.
rue des Moulins, 10
1390 ARCHENNES
- 005 APNE (Association pour la Protection de la Nature et de l'Environnement)
RONDELET Janine
avenue des Cerisiers, 1
1330 RIXENSART
- 006 L'ARC (Association Recréative et Culturelle)
CAPART Michel
rue du Tilleul, 52
1390 ARCHENNES
- 007 AVES (Société d'études ornithologiques)
RAPPE André
avenue H. Strauven, 22
1160 BRUXELLES
- 008 BAILLIEUSE Jean-Pierre
avenue F. Labby, 19
1390 BOSSUT
- 009 Baron THINES
La Plaine, 12
1390 ARCHENNES
- 010 BARTHELEMY Pierre
chaussée de Wavre, 115/18
1370 JODOIGNE
- 011 BAUKES Raymond
chemin du Valcq, 28
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 012 BAX Mariette
Av. F. Labby, 29
1390 BOSSUT
- 013 BENISTANT Lydia
rue de la Fontaine, 13
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 014 BODENHORST J.-M.
Av. Gounod, 33/4
1070 BRUXELLES

- 015 BOGDAN Stefan
Wauterbos 82
1640 RHODE-SAINT-GENESE
- 016 BORREMANS Rosa
J. V. der Straetenstr., 115
1600 SINT-PIETERS-LEEUEW
- 017 Prof. BOUCKAERT André
avenue Meunier, 72
1200 BRUXELLES
- 018 BRECK Arme
rue des Corbeaux, 31
1390 BOSSUT
- 019 BROUILLARD Elly, Bénédicte et Freddy
rue de Florival, 15
1390 ARCHENNES
- 020 BUBLOT Michel
rue du Sart, 54
1460 ITTRE
- 021 CASTILLE Yves
rue des Moulins, 13
1390 ARCHENNES
- 022 CHAMART Paulette
rue Dautzenberg, 24
1050 BRUXELLES
- 023 CHERON Marcel
rue Clarine, 69
1400 NIVELLES
- 024 COBUT G.
Av. L. Jasmi, 100
1150 BRUXELLES
- 025 Dr. COEN J. Ch.
avenue Van der Meerschen, 3
1150 BRUXELLES
- 026 COLQUHOUM Bernadette
rue d'Alcanval, 21
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 027 COMITE DE VIGILANCE POUR LA SAUVEGARDE DE CHAUMONT-GISTOUX
DEBOT Y.
rue Lahaut, 14
5890 CHAUMONT-GISTOUX
- 028 CONTINO Franco
rue de Lillois, 39
1421 BRAINE-L'ALLEUD
- 029 COOVEN H.
avenue J.D. DESAIVE, 61
1020 BRUXELLES
- 030 CUPPENS Jeannine
rue de Florival, 62
1390 ARCHENNES
- 031 COPPENS Jean-Pierre
rue Village, 63
7850 ENGHEN
- 032 COPPEY François
Astridlaan, 22
1500 HALLE
- 033 COPPIETERS 't WALLANT Marie-Caroline
Av. du Onze Novembre, 76
1040 BRUXELLES
- 034 CORNIL jacqueline
rue des Merisiers, 11
1390 ARCHENNES

- 035 COURBET Eric
chaussée de Tubize, 247
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 036 DAGNEAU Colette
rue d'Alconval, 25
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 037 DANS Paul
rue de l'Abbaye, 10
1390 BOSSUT
- 038 HERNIE David
rue du Sart, 33
1460 ITTRE
- 039 DE BUCK Alphonse
rue du Dessus, 56
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 040 DE BUSSCHER Jacques
rue du Dessus, 57
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 041 DE COSTER A.
rue d'Alconval, 26
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 042 DE COSTER Michel
rue d'Alconval, 20
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 043 DE GROOTE
Bld. A. Briand, 61
1070 BRUXELLES
- 044 DE GROOTE Vera
Bld. A. Briand, 61
1070 BRUXELLES
- 045 DEKEYSER F.
rue Hautmont, 46
1421 OPHAIN
- 046 DE KRIEK J. Richard
chaussée du Valcq, 35
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 047 DELANNOY-DOUXFILS, M. et Mme
rue Samiette, 168
1400 NIVELLES
- 048 DELANNOY-VANDEVANDEL, M. et Mme
rue du Lurger, 12 A
1400 NIVELLES
- 049 de le HOJE Anne
rue Emile Dury, 31
1410 WATERLOO
- 050 DELFOSSE Vivien
rue du Try, 2
1301 WAVRE
- 051 Comtesse Renée de LIEDEKERKE
rue Laurentsart, 4
1390 GREZ-DOICEAU
- 052 de LIMBOURG Jo.
rue Louis Toussaint, 3
1367 GEROMPONT
- 053 DELMAITRE-NICOLAI J.
avenue des Dryades, 20
1410 WATERLOO
- 054 DELPATURE Dominique
rue de la Hocaille, 15
1390 ARCHENNES

- 055 DELVIGNE André
avenue du Donecau, 46
1390 GREZ-DOICEAU
- 056 DEMETS Myriam
chaussée d'Abenberg, 213
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 057 DENUIT Myriam
avenue Bois Jacob, 4
1310 LA HULPE
- 058 DESPLANQUE Claire
rue d'Alconval, 23
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 059 de THEUX Thierry
rue des Moulins, 24
1390 ARCHENNES
- 060 DEVILLERS Marie-Louise
rue du Charron, 20
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 061 DEVRIENDT Emile
rue F. Labby, 41
1390 BOSSUT
- 062 DEVROYE Lydia
rue du Village, 36
1370 LATHUY
- 063 DEWILDE Claire
rue de Florival, 27
1390 ARCHENNES
- 064 DE WOLF Jacques
rue de Wansijn, 14
1180 BRUXELLES
- 065 DEJONGHE Pol
avenue du Sgt Cotton, 12
1410 WATERLOO
- 066 DOCQUEGNIES Jean
chemin du Berger, 8
1400 NIVELLES
- 067 DOMS Yvonne
rue F. Labby, 9
1390 BOSSUT
- 068 DORANGE Laurence
rue d'Alconval, 21
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 069 DORANGE Michel
rue d'Alconval, 21
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 070 DOUSLIONS A.
rue de la Fontaine, 13
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 071 DUCAMP Sabine
avenue J. Gathy, 18
1390 BOSSUT
- 072 DUCOUSSO Martine
rue de la Briqueterie, 42
1020 BRUXELLES
- 073 DULIEU Paul
rue des Monts, 1
1390 ARCHENNES
- 074 DUQUAINE Louis
rue des Moulins, 32
1390 ARCHENNES

- 095 HOLLANDERS Francis
Bld. Ed. Machtens, 123
1080 MOLENBEEK
- 096 HOUBART Jacques
allée de la Fragne, 13
1400 NIVELLES
- 097 HOUBART Paul
rue Beusart, 2
1390 BOSSUT
- 098 HOUBART-SEUTIN Monique
rue Bryle, 83
1390 BOSSUT
- 099 INTER-ENVIRONNEMENT WALLONIE (asbl)
WOUTERS Alain
rue de la Victoire, 26
1060 BRUXELLES
- 100 JACQUET Yvan
avenue F. Lacourt, 149
1390 BOSSUT
- 101 ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES VALLEES DE LA LASNE ET DE LA DYLE
JOURET P.
rue du Plognian, 123
1331 ROSIERES
- 102 KINGSHOTT Michael George
rue de la Hocaille, 22
1390 ARCHENNES
- 103 LACAVE Marie-Anne
rue de Florival, 29
1390 ARCHENNES
- 104 LAMY Thérèse
place de Bossut, 3
1390 BOSSUT
- 105 LAURENT, M. et Mme
rue Trou du Bois, 1
1401 BAULERS
- 106 LEBRUN Thérèse
rue du Boly, 2
1390 ARCHENNES
- 107 LECLERCO G.
chaussée d'Uccle, 310
1630 LINKEBEEK
- 108 L'EFFEVRE Carine
Val du Puits, 1
1390 BOSSUT
- 109 LEGRAIN Françoise
rue des Genêts, 29 A
1390 ARCHENNES
- 110 LEMAIRE F.
rue F. Bovie, 34
1050 BRUXELLES
- 111 LIEGEOIS Carine
rue de la Procession, 139
1070 BRUXELLES
- 112 LIENARD Cl.
rue Neuve, 15
1430 REBECQ
- 113 LIMANI
avenue Nouvelle, 29
1853 STROMBEEK
- 114 LOLY Marie-Eve
chaussée des Dames Avelines, 29
1495 SART-DAMES-AVELINES

- 115 MAHY René
rue Neuve, 15
1430 REBECQ
- 116 MANGOLD Alain
Bld A. Reyers, 31
1040 BRUXELLES
- 117 MARCHAL René
rue des Corbeaux, 34
1390 GREZ-DOICEAU
- 118 MARTIN Michel
avenue du Roi Albert, 213
1120 BRUXELLES
- 119 MARTINEZ
rue Arthur Deheur, 13
1070 BRUXELLES
- 120 MATHIEYS Léon
avenue Bonne Josse
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 121 MICHAUX Claude
Bergensesteenweg, 745
1600 SINT-PIETERS-LEEUW
- 122 MOONEN Lyliane
rue de Weert, 84
1390 NETHEN
- 123 MORTIER Paul
rue des Moulins, 65
1390 ARCHENNES
- 124 MOSES Marie-Louise
rue d'Alconval, 20
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 125 MULLIER Bertrand
rue Sambrée, 14
1490 COURT-SAINT-ETIENNE
- 126 NOPPE W.
avenue du Globe, 82
1180 BRUXELLES
- 127 OOSTERLYNCK Baudouin
rue de Florival, 26
1390 ARCHENNES
- 128 OTJACQUES Stephane
rue du Dessus, 53
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 129 OUESLATI Michel
avenue Adrien Bayet, 59
1020 BRUXELLES
- 130 PASSELECO Maurice
rue d'Alconval, 23
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 131 PASSELECO Carine
rue d'Alconval, 23
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 132 PAUWELS Frans
rue Ph. Collette, 1
1390 BOSSUT
- 133 PEETERS Madeleine
rue Benusart, 2
1390 GREZ-DOICEAU
- 134 PEUXTEN Françoise
rue de la Pêcherie, 75
1180 BRUXELLES

- 135 PEREBOOMS Philippe
avenue Louise, 502, bte 3
1050 BRUXELLES
- 136 PEREBOOMS Carine
rue du Sart, 37
1460 IITRE
- 137 WAVRE-URBANISME-ENVIRONNEMENT
PIERQUIN M.
avenue de l'Etrier, 5
1300 WAVRE
- 138 PLOYAERT Eric
rue Léon Canderlier, 38
6530 LEERS-ET-FOSTEAU
- 139 POELMANS J.
rue Cornelis, 14
1310 LA HULPE
- 140 POLL Monique
sentier de la Bruyère, 6
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 141 Dr. POSKIN D.
rue Joseph Gos, 64
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 142 POTKE Sigrid
rue Benusart, 1
1390 GREZ-DOICEAU
- 143 PREAUX Sophie
rue du Paradis, 93
1400 NIVELLES
- 144 PREUD'HOMME Christine
rue de la Centrale, 108 A
5351 HAILLOT
- 145 REGARD Freddy
rue du Boly, 1
1390 ARCHENNES
- 146 ROBERTI de WINGHE Paul
Beusart, 7
1390 GREZ-DOICEAU
- 147 ROCHET Marthe-Marie
Faubourg de Mons, 28
1400 NIVELLES
- 148 ROLAND jean-Luc
place des (illisible), 6
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
- 149 RORIVE René
rue d'Alconval, 32
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 150 SANDRAS A.M.
rue du Dessus, 39
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 151 SCHEPENS Jacqueline
rue de la Hocailles, 6
1390 ARCHENNES
- 152 SCHMIT Daniel
avenue F. Labby, 43 A
1390 BOSSUT
- 153 SCHMIT-LACAVE Simone
rue de Flonval, 29
1390 ARCHENNES
- 154 SCHURMANS Andre
place de Bossut, 4
1390 BOSSUT

- 155 SCOURNEAU
rue d'Alconval, 25
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 156 SERGEEF Michel
rue d'Alconval, 26
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 157 SLUYS Maurice
chaussée d'Enghien, 130
1480 SAINTES
- 158 STANIPER E.
venelle des Pechers, 8
1300 WAVRE
- 159 STEINIER Maggy
Av. Abbessede Remiremont, 38
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 160 STORME C.A.
rue du Sart, 19
1460 ITTRE
- 161 SWAELEN Rita
rue du Cuisinier, 30
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 162 SWALENS Pierre
rue du Dessus, 68
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 163 SWEERS Paul
rue du Cuisinier, 30
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 164 TAVLET José
rue d'Alconval, 28
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 165 TELLIER Georges
Flg. de Soignies, 140
1400 NIVELLES
- 166 TOINT Jacques
Le Try, 7
5021 BONINNE
- 167 TOURNAY M.
chaussée d'Hondzocht, 353
1480 TUBIZE
- 168 TOURNAY
rue du Sart, 37
1460 ITTRE
- 169 VAN BRABANT
avenue du Schentbosch, 41
1080 BRUXELLES
- 170 VAN DE BORNE Jacques
rue C. Wauters, 50
1390 GREZ-DOICEAU
- 171 VAN DELFT P.
rue d'Alconval, 30
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 172 VAN DELFT J.
rue d'Alconval, 30
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 173 VAN DEN BERGHE Wilfried
rue de Florival, 27
1390 ARCHENNES
- 174 VAN DEN BRANDEN, A.
chaussée d'Ath, 34
7850 MARCO-ENGHIEN

- 175 VAN DEN WINKEL Yvonne
rue d'Alconval, 32
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 176 VANDERDONCKT
avenue des Campanules, 33
1170 BRUXELLES
- 177 VANDER (illisible)
chemin du Berger, 8
1400 NIVELLES
- 178 VANDERGOTEN Henri
rue des Garennes, 121/B
1170 BRUXELLES
- 179 VANDERHAEGHEN Eric
rue du Dessus, 39
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 180 VAN DER KELEN-HENDRIX Cl. et D.
ruelle des Croix, 64
1390 GREZ-DOICEAU
- 181 VANDERMEIREN Martin
rue de Sart, 35
1460 ITTRE
- 182 VANDEVANDEL, Marie-Cécile
Av. Franklin Roosevelt, 4A
1330 RIXENSART
- 183 VANDEVOS Emile
rue du Moulin, 12 A
1320 TOURINNES-LA-GROSSE
- 184 VANHOECK
rue du Seigneur, 25
1410 WATERLOO
- 185 VAN HOOFF Daniel
avenue Gathy, 16
1390 BOSSUT
- 186 VAN KEYMEULEN F.
rue V. Rousseau, 4
7181 FELUY
- 187 VAN LAETHIEM J.F.
rue des Anges, 15
1320 BEAUVECHAIN
- 188 VANMEF-RBECK Hugo
rue C. Cherpion, 8
1390 PECROT
- 189 VAN MUYSEWINKEL Marie et André,
rue de Basse-Biez, 21
1390 GREZ-DOICEAU
- 190 VAN PARYS
chemin de Couture, 12
1380 LASNE
- 191 VAN PARYS jacques
chaussée des Messes, 10 A
1380 OHAIN
- 192 VAN ZEEBROECK
rue de Beaumont, 90
1390 NETHIEN
- 193 VERBEEK Pierre
rue des Moulins, 37
1390 ARCHENNES
- 194 VERBEYST Jean
Termolenhoflaan, 46
1731 ZELLIK

- 195 VERDONCK François
rue du Château d'Eau, 79
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 196 VERMEULEN Will
Bois Village 8
1421 OPHAIN
- 197 VINCKE D.
rue des Monts, 21
1390 ARCHENNES
- 198 WALRAVENS Hugo
G. Deruyverstraat, 33
1600 SINT-PIETERS-LEEUEW
- 199 WARNIE Guy
rue du Bois de Feluy, 21
7190 MARCHE-LEZ-ECAUSSINNES
- 200 WATTIER Marc
rue de Florival, 29
1390 ARCHENNES
- 201 WAUTIER Willy
avenue E. Thuys, 23
1410 WATERLOO
- 202 WIGNY Mary
rue Adj. Rumps, 19
1495 MELLERY
- 203 WOLFS Rosaline
rue des Coquelets, 37
1400 NIVELLES
- 204 LIST Henri
Ferme du Vicair
1367 AUTRE- EGLISE
- 205 SEUTIN Hubert
rue de Beusart, 2
1390 BOSSUT GOTTECHAIN
- 206 SEUTIN Bernard
rue de Beusart, 2
1390 BOSSUT GOTTECHAIN
- 207 SEUTIN Jean
rue de Beusart, 2
1390 BOSSUT GOTTECHAIN
- 208 BONHOMNOE D.
rue de Beusart, 5
1390 BOSSUT-GOTTECHAIN
- 209 BATTE Georgette
rue de Beusart 1A
1390 BOSSUT GOTTECHAIN
- 210 Illisible
rue du Dessus, 70
1420 BRAINE L'ALLEUD
- 211 Association pour la Protection de la Vallée de la Lasne et de la Dyle
c/o JOURET P.
rue du Plaquiiau, 123
1331 ROSIERES
- 212 VAN HOUTTE Y.
Grand-Sart, 42
1390 BIEZ

Requêtes tardives

- 001 MATHYS Catherine
rue du Peigne d'Or, 3
1390 NETHEN

- 002 FICHEFET A.
sentier des Cinq Boniers, 9
1390 GREZ-DOICEAU
- 003 DEKEYSER Fernand
chaussée de Noncelles, 19
1421 OPHAIN
- 004 COLOT Jacqueline et 4 signataires
sentier de la Feste, 4
BLANMONT

Vu l'avis du conseil communal de la commune de Grez-Doiceau du 15 juin 1992;

Vu l'avis de la députation permanente du Conseil provincial du Brabant du 2 juillet 1992;

Vu le dossier d'enquête publique transmis par M. le Gouverneur de la Province de Brabant à la Commission régionale d'aménagement du territoire, Section Aménagement normatif, et mis à la disposition de ses membres en septembre 1992;

Vu l'avis du Ministère de l'Agriculture du 12 mai 1992;

Vu les situations existantes et juridiques du secteur;

La Commission régionale d'aménagement du territoire émet en date du 29 janvier 1993 un avis favorable pour l'inscription d'une zone d'extraction à Archennes et assortit son avis des considérations suivantes :

A. Considérations générales

1. La CRAT rend un avis favorable pour l'inscription d'une zone d'extraction d'environ 7 ha, en vue de poursuivre l'exploitation de la sablière d'Archennes. Elle rappelle que les potentialités inscrites au plan de secteur, à savoir les zones d'extraction et les zones d'extension d'extraction, devaient permettre aux exploitations existantes de poursuivre leurs activités pour une période de 10 à 15 ans. Or, le plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez a été approuvé en 1979, c'est-à-dire il y a 14 ans.

Les prescriptions du plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez permettent en outre l'exploitation du sable en zone agricole et en zone forestière.

2. Poursuivre l'exploitation de la carrière d'Archennes répond à des impératifs économiques et sociaux et est dès lors d'utilité publique comme l'a justifié l'arrêté de l'ERW du 31 octobre 1991.

Bien que l'extension proposée se situe en zone d'intérêt paysager au plan de secteur, il est néanmoins, d'un point de vue économique, préférable de poursuivre l'activité là où elle se situe que d'opter pour son déménagement qui entraînerait nécessairement la recherche d'un gisement équivalent par une campagne de sondages de façon à quadriller systématiquement le gisement, l'analyse de multiples échantillons, l'achat de nouveaux terrains, la modification du plan de secteur et le déplacement des installations.

Le groupe de travail qui s'est rendu sur le terrain a par ailleurs constaté que l'exploitation était peu visible, même du village de Bossut-Gottechain.

L'exploitation se fait en outre à faible profondeur et le site pourra après exploitation être facilement reconverti à la zone agricole.

La CRAT demande que le permis d'extraction, mis au point par le décret sur les carrières du 27 octobre 1988, prévoit le stockage des terres de découverte et le paysage de la remise en état du site, le remblayage devant se faire au moyen de matières inertes de classe 3, le tout étant recouvert d'une couche suffisante de terre arable. De cette manière, le paysage ancien de cette campagne pourrait être totalement reconstitué.

La CRAT demande également que les bassins de décantation soient installés sur le site lui-même et qu'ils fassent l'objet d'une surveillance particulière quant à leur bon fonctionnement de manière à éviter tout risque de pollution tant de la nappe phréatique que des rivières le "Train" et la "Dyle". Cela devra être précisé dans le permis de rejet des eaux usées.

3. Divers réclamants font état de l'incohérence en matière d'aménagement du territoire de recourir à des modifications partielles de plans de secteur. A de nombreuses reprises, la CRAT a insisté pour que deux ou trois plans de secteur parmi les plus anciens fassent l'objet d'une révision globale. Le principe de telles révisions est par ailleurs repris dans la déclaration de politique régionale du présent Exécutif.

4. Certaines réclamations font état que l'extension de la sablière est non conforme au plan directeur de Grez-Doiceau établi en 1982.

Il y a lieu de noter que le plan directeur ne pouvait pas déroger au plan de secteur qui lui était antérieur. De plus, ce plan n'a pas été approuvé par l'Exécutif et n'a donc aucune valeur réglementaire.

5. Quant aux problèmes liés au charroi, il y a lieu de noter que le charroi actuel résulte de l'alimentation de la centrale à béton puisqu'il n'y a plus de sable extrait pour l'instant à Archennes.

L'exploitation reprenant, elle ne devrait donc pas générer un charroi supplémentaire.

B. Considérations particulières.

1. ADAM Maurice.

Il est pris acte des considérations formulées par le réclamant et de son opposition au projet d'extension de la sablière. Il est répondu dans les considérations générales.

2. ADESA.

Il est pris acte de l'opposition à la modification partielle du plan de secteur.

Il est répondu aux différents arguments qui sont du ressort de la présente enquête dans les considérations générales.

3. ADNET Marianne.

Il est pris acte des différentes observations formulées et de l'opposition à l'extension de la sablière.

Les observations qui sont du ressort de la présente enquête sont examinées dans les considérations générales.

4. Les Amis du Parc de la Dyle.

Il est pris acte de l'opposition à l'extension de la sablière.

Les différents arguments qui la justifient sont traités dans les considérations générales.

5. Association pour la protection de la nature et de l'environnement.

Il y est répondu dans la requête n° 3.

6. Association récréative et culturelle à Archennes.

Il est pris acte de l'opposition à l'extension de la carrière ainsi que des arguments invoqués qui sont examinés dans les considérations générales.

7. AVES.

Il y est répondu dans la réclamation n° 3.

8. BAILLIEUSE Jean-Pierre et 14 autres signataires.

Il est pris acte de l'opposition à la proposition d'extension de la sablière et des arguments développés.

Ceux-ci sont rencontrés dans les considérations générales.

9. Baron THINES.

Il y est répondu dans la requête n° 8.

Il y est répondu dans la requête n° 3 aux réclamations n°s 10 et 11 :

10. BARTHELEMY Pierre

11. BAUKES Raymond.

12. BAX Mariette.

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

Il est répondu aux requêtes n°s 13 et 16 dans la requête n° 8 :

13. BENISTANT Lydia

14. BODENHORST J.

15. BOGDAN Stefan

16. BORREMANS Rosa.

17. BOUCKAERT André.

Il est pris acte des considérations formulées à l'encontre de l'extension de la sablière.

Quant à la "présentation tendancieuse" de la circulaire émise par l'échevinat, il n'appartient pas à la CRAT d'en juger.

18. BRECKX Anne et 14 signataires.

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

19. BROUILLARD E-B et F et 2 autres signataires.

Il est pris acte de l'opposition à l'extension de la carrière ainsi que des arguments invoqués auxquels il est répondu dans les considérations générales.

20. DUBLOT Michel.

Il y est répondu dans la réclamation n° 3.

21. CASTILLE Yves et 1 autre signataire.

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

Il est répondu aux réclamations n°s 22 à 24 dans la réclamation n° 3 :

22. CHAMART Paulette

23. CHERON Marcel

24. COBUT G.

25. COEN J. Ch.

Il est pris acte de l'opposition à l'extension de la sablière. Les considérations formulées sont examinées dans les considérations générales.

Il est répondu aux réclamations n°s 26 à 29 dans la réclamation n° 3 :

26. COLQUHOUM Bernadette

27. DEBOT Y.

28. CONTINO Franco

29. COOVEN H.

30. CUPPENS Jeanine et 2 autres signataires.

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

Il est répondu aux réclamations n°s 31 à 33 dans la réclamation n° 3.

31. COPPENS J-P.

32. COPPEY F.

33. COPPIETERS

34. CORNIL Jacqueline et 4 autres signataires.

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

Il est répondu aux réclamations n°s 35 et 36 dans la réclamation n° 3.

35. COURBET Eric

36. DAGNEAU Colette

37. DANS Paul et 14 autres signataires.

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

Il est répondu aux réclamations n°s 38 à 44 dans la réclamation n° 3 :

38. HERNIE David

39. DE BUCK Alphonse

40. DE BUSSCHER Jacques

41. DE COSTER A.

42. DE COSTER Michel

43. DE GROOTE

44. DE GROOTE Vera.

45. DEKEYSER F.

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

Il est répondu aux réclamations n°s 46 à 49 dans la réclamation n° 3 :

46. DE KRIEK J.

47. DELANNOY F.

48. DELANNOY-VANDEVANDEL

49. de le HOJE Anne

50. DELFOSSE Vivien et 1 autre signataire.

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

51. de LIEDEKERKE R.

Il y est répondu dans la réclamation n° 1.

Il est répondu aux réclamations n°s 52 et 53 dans la réclamation n° 3.

52. de LIMBOURG J.

53. DELMAITRE-NICOLAI J.

Il est répondu aux réclamations n°s 54 et 55 dans la réclamation n° 8 :

54. DELPATRE Dominique et 6 autres signataires

55. DELVIGNE André et 1 autre signataire.

Il est répondu aux réclamations n°s 56 à 58 dans la réclamation n° 3 :

56. DEMETS Myriam

57. DEMUY Myriam

58. DESPLANOUE Claire.

59. de THEUX Thierry

Il est pris acte des divers arguments justifiant la poursuite de l'activité de la sablière.

Les autres considérations formulées ne sont pas du ressort de la présente enquête.

60. DEVILLERS Marie-Louise.

Il y est répondu dans la réclamation n° 3.

Il est répondu aux réclamations n°s 61 à 63 dans la réclamation n° 8 :

61. DEVRIENDT Emile et 14 autres signataires

62. DEVROYE Lydia et 1 autre signataire

63. DEWILDE Claire.

Il est répondu aux réclamations n°s 64 à 66 dans la réclamation n° 3 :

64. DEWOLF Jacques

65. DEJONGHE Paul

66. DOCQUEGNIES J.

67. DOMS Yvonne et 14 autres signataires

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

Il est répondu aux réclamations n°s 68 à 70 dans la réclamation n° 3 :

68. DORANGE Solande

69. DORANGE Michel

70. DOUSLIONS A.

71. DUCAMP Sabine et 7 autres signataires

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

72. DUCOUSSO Martine.

Il est répondu aux réclamations n°s 73 et 74 dans la réclamation n° 8 :

73. DULIEU Paul et 10 autres signataires

74. DUQUAINE Louis et 9 autres signataires.

75. Entente Nationale pour la Protection de la Nature

Il est pris acte des différents arguments développés dans la requête. Ceux-ci sont traités dans les considérations générales.

76. EVRARD Chantal et 3 autres signataires

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

77. EVRARD Louis

Il est pris acte des différentes observations formulées par le réclamant. Il est répondu dans les considérations générales à celles qui sont du ressort de la présente enquête.

Il est répondu aux réclamations n°s 78 et 79 dans la réclamation n° 8 :

78. EYSTRÆTEN Patricia et 14 autres signataires

79. FALISE J.P. et 3 autres signataires.

Il est répondu aux réclamations n°s 80 et 81 dans la réclamation n° 3.

80. FONTAINE-TISSEGHÈM

81. FOURNY-DEFOR.

82. GASTIAUX Franz

Il y est répondu dans la réclamation n° 1.

83. GERKENS Roger

Il y est répondu dans la réclamation n° 3.

84. GIET Catherine et 14 signataires

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

85. GILLET René et COLLETTE Nicole

Il est pris acte du soutien aux arguments développés par l'A.R.C.

Il est répondu aux réclamations n°s 86 et 87 dans la réclamation n° 8 :

86. GOEMANS Anne-Marie

87. GOLDBERG Michel

88. GOSSIAUX Didier et 5 autres signataires

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

89. Groupe Ecolo de Grez-Doiceau.

Il est pris acte des différents arguments développés par le réclamant. Il est répondu dans les considérations générales à ceux qui ressortissent à la présente enquête.

90. GUISSARD A. et L. et 2 autres signataires

Il est pris acte des différentes observations formulées.

Celles-ci qui ressortissent à la présente enquête sont examinées dans les considérations générales.

Il est répondu aux réclamations n°s 91 à 96 dans la réclamation n° :

91. HACQUIN L.

92. HERRENT Anne

93. HERRENT Marcel

94. HOFFELMAN Suzanne

95. HOLLANDERS Francis

96. HOUBART Jacques

Il est répondu aux réclamations n°s 97 et 98 dans la réclamation n° 1 :

97. HOUBART Paul

98. HOUBART Monique

99. Interenvironnement Wallonie

Il est pris acte des différents arguments invoqués dans les deux requêtes. Ceux-ci sont examinés dans les considérations générales.

100. JACQUET Yvan et 14 autres signataires

Il est répondu dans la réclamation n° 8.

101. JOURET P.

Il y est répondu dans la réclamation n° 3.

Il est répondu aux réclamations n°s 102 à 104 dans la réclamation n° 8 :

102. KINGSHOTT M. et 4 autres signataires

103. LACAVE Marie-Anne

104. LAMY Thérèse et 10 autres signataires.

105. LAURENT-DETOURNAY

Il y est répondu dans la réclamation n° 3.

106. LEBRUN Thérèse et 12 autres signataires

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

107. LECLERCQ C

Il y est répondu dans la réclamation n° 3.

Il est répondu aux réclamations n°s 108 et 109 dans la réclamation n° 8 :

108. LEFEVRE Carine et 14 autres signataires

109. LEGRAIN Françoise et 3 autres signataires.

Il est répondu aux réclamations n°s 110 à 116 dans la réclamation n° 3.

110. LEMAIRE F.

111. LIEGEOIS Carine

112. LIENARD Cl.

113. LIMANO

114. LOLY Marie-Eve

115. MAHY René

116. MANGOLD Alain.

117. MARCHAL René

Il y est répondu dans la réclamation n° 3.

Il est répondu aux réclamations n°s 118 à 121 dans la réclamation n° 3.

118. MARTIN Michel

119. MARTINEZ

120. MATHEYS

121. MICHAUX Claude

Il est répondu aux réclamations n°s 122 et 123 dans la réclamation n° 8 :

122. MOONEN Lyliane et 9 autres signataires

123. MORTIER Paul et 8 autres signataires

124. MOSES Marie-Louise

Il y est répondu dans la réclamation n° 3.

125. MULLIER Beruwd et 9 autres signataires

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

126. NOPPE W

Il y est répondu dans la réclamation n° 3.

127. OOSTERLYNCK Baudouin

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

Il est répondu aux réclamations n°s 128 à 131 dans la réclamation n° 3 :

128. OTJACQUES Stefane

129. OUESLATI Michel
130. PASSELECO Maurice
131. PASSELECO Carine
132. PAUWELZ Frans et 13 autres signataires

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

133. PEETERS Madeleine

Il y est répondu dans la réclamation n° 1.

Il est répondu aux réclamations n°s 134 à 138 dans la réclamation n° 3 :

134. PEUXTEN Françoise
135. PEREBOOMS Philippe

136. PEREBOOMS Carine

137. PRERQUIN M.

138. PLOYAERT Eric.

139. POELMANS J.

Le réclamant appuie la requête de l'Entente wallonne pour la protection de la nature à laquelle il est répondu dans la requête n° 75.

Il est répondu aux réclamations n°s 140 et 141 dans la réclamation n° 3 :

140. POLL Monique
141. POSKIN D. et RAES A.
142. POTKE Sigrid.

Il y est répondu dans la réclamation n° 1.

Il est répondu aux réclamations n°s 143 et 144 dans la réclamation n° 3 :

143. PREAUX Sophie
144. PREUDHOMME Christine
145. REGARD Freddy et 6 autres signataires

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

146. ROBERTI-DE WINGHE Paul

Il est pris acte de l'opposition à l'extension de la carrière ainsi qu'aux différents arguments développés auxquels il est répondu dans les considérations générales.

Il est répondu aux réclamations n°s 147 à 150 dans la réclamation n° 3 :

147. ROCHET Marthe-Marie
148. ROLAND Jean-Luc
149. RORIVE René
150. SANDRAS A.M.

151. SCHEPENS Jacqueline

Il est pris acte des différentes observations formulées par la réclamante.

Il y est répondu dans les considérations générales.

152. SCHMIDT Daniel

Il est pris acte des différentes observations de la requête. Elles sont examinées dans les considérations générales.

Il est répondu aux réclamations n°s 153 et 154 dans la réclamation n° 8 :

153. SCHMIDT Simone
154. SCHURMANS André et 4 autres signataires

Il est répondu aux réclamations n°s 155 à 169 dans la réclamation n° 3.

155. SCOURNEAU
156. SERGEEF Michel
157. SLUYS Maurice
158. STAMPER E.
159. STEINIER Maggy
160. STORME C.A.
161. SWAFLLEN Rita
162. SWALENS Pierre
163. SWEERS Paul
164. TAVLET José
165. TELLIER Georges
166. TOINT Jacques
167. TOURNAY M.
168. TOURNAY
169. VAN BRABANT

170. VAN DE BORNE Jacques et 2 autres signataires

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

Il est répondu aux réclamations n°s 171 et 172 dans la réclamation n° 3 :

171. VAN DELFT P.
172. VAN DELFT J.

173. VAN DEN BERGHE Wilfried

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

Il est répondu aux réclamations n°s 174 à 179 dans la réclamation n° 3 :

174. VAN DEN BRANDEN R.
175. VAN DEN WINKEL Yvonne
176. VANDERDONCKT

177. VANDER (illisible)
 178. VANDERGATEN Henri
 179. VANDERHAEGHEN Eric
 180. VAN DER KELEN Ci et HENDRIX D.

Il est pris acte de l'opposition à l'extension de la sablière et aux arguments avancés. Ceux-ci sont traités dans les considérations générales.

Il est répondu aux réclamations n°s 181 et 182 dans la réclamation n° 3 :

181. VAN DER MEIREN Martine
 182. VANDEVANDEL Marie-Cécile
 183. VAN DEVOS Emile et 12 autres signataires

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

184. VANHOECK

Il y est répondu dans la réclamation n° 3.

185. VAN HOOF Daniel et 14 autres signataires

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

Il est répondu aux réclamations n°s 186 et 187 dans la réclamation n° 3 :

186. VAN KEYMEULEN F.
 187. VAN LAETHEM J.F.

Il est répondu aux réclamations n°s 188 à 193 dans la réclamation n° 8 :

188. VANMEERBECK H.
 189. VAN MUYSEWINKEL J. et A. et 14 autres signataires
 190. VAN PARYS et 11 autres signataires
 191. VAN PARYS Jacques et 10 autres signataires
 192. VAN ZEEBROECK et 12 autres signataires

193. VERBEEK Pierre.

Il est répondu aux réclamations n°s 194 à 196 dans la réclamation n° 3 :

194. VERBEYST Jean
 195. VERDONCK François
 196. VERMEULEN W.

197. VINCKE D.

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

Il est répondu aux réclamations n°s 198 et 199 dans la réclamation n° 3 :

198. WALRAVENS Hugo
 199. WARNIE Guy
 200. WATTIER Marc

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

Il est répondu aux réclamations n°s 201 à 204 dans la réclamation n° 3 :

201. WAUTIER Willy
 202. WIGNY Mary
 203. WOLFS Roseline
 204. LIST Henri

Il est répondu aux réclamations n°s 205 à 209 dans la réclamation n° 1 :

205. SEUTIN Hubert
 206. SEUTIN Bernard
 207. SEUTIN Jean
 208. BONHOMME Dominique
 209. BOTTE Georgette.

Il est répondu aux réclamations n°s 210 et 211 dans la réclamation n° 3 :

210. illisible
 211. JOURET P.
 212. VAN HOUTTE Yvan

Il est pris acte de l'opposition à l'extension de la sablière ainsi que des observations formulées. Celles-ci sont examinées dans les considérations générales.

Requêtes tardives.

Il est répondu aux réclamations n°s 1 et 2 dans la réclamation n° 8 :

1. MATHYS Catherine et 5 autres signataires
 2. FICHEFET M. Ange
 3. DEKEYSER F.

Il y est répondu dans la réclamation n° 3.

4. COLOT Jacqueline et 4 autres signataires

Il y est répondu dans la réclamation n° 8.

Un arrêté du Gouvernement wallon du 19 novembre 1993 arrête provisoirement la modification partielle des planches 54/7 et 59/3 du plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort, en vue de l'inscription d'une zone

Durch Erlaß der Wallonischen Regierung vom 19. November 1993 wird die Teiländerung der Karten 54/7 und 59/3 des Sektorenplans Dinant-Ciney-Rochefort beschlossen, zwecks der Eintragung eines Abbaugebiets,

Bij besluit van de Waalse Regering van 19 november 1993 is de gedeeltelijke wijziging van de bladen 54/7 en 59/3 van het gewestplan Dinant-Ciney-Rochefort voorlopig bepaald met het oog op de opnemings